

ON EN PARLE

La municipalité de Camiers va augmenter son taux d'imposition de 2%

La décision a été votée vendredi, en conseil municipal. Dans quelques mois, les habitants de Camiers vont voir le taux de leurs impôts locaux s'accroître de 2%. Explications.

PAR ÉLISE CHIARI
montreull@lavoixdunord.fr

Des travaux à gogo.- Six chantiers, qui selon les prévisions vont représenter un peu plus d'un million d'euros, rien que pour 2012 : c'est la raison principale de cette hausse du taux d'imposition. « C'est aussi une solution pour ne pas faire d'emprunts et réduire la dette de la commune », explique David Mocrette, adjoint aux finances. Selon lui et le maire Jacques Jupin, « la hausse reste nettement moins élevée que dans les communes avoisinantes ».

Les plus gros chantiers.- Il s'agit de l'agrandissement de la cuisine et du restaurant scolaire, pour 400 000 €. Vient ensuite le mur antisable sur l'esplanade : 250 000 €. Plusieurs bâtiments nécessitent une remise en état de leur toiture. « Il s'agit de l'école primaire, l'école maternelle, le stand de tir, la garderie et la salle du Bos-



Éclairage public, toitures de bâtiments communaux, mur antisable sur la plage... les investissements de 2012 sont lourds.

quet », détaille Jean-Marc Hugué, adjoint aux travaux. Coût : 220 000 €. La deuxième tranche de réfection de l'éclairage public coûtera, elle, 180 000 €. Le terrain de foot synthétique 80 000 €. Sur le terrain de foot classique, un pare-ballons va être installé pour 13 000 €.

Une amende à payer.- Salle du Bosquet, acte deux. Il y a une dizaine d'années, la municipalité (l'an-

cienne) avait été condamnée à payer 70 000 € à deux voisins de la salle qui avaient porté plainte pour nuisances sonores. Malgré des travaux effectués dans la foulée pour limiter le bruit, les deux intéressés ont à nouveau porté plainte. La municipalité vient d'être encore condamnée, cette fois-ci à 40 000 € d'amende (20 000 € pour chaque voisin).

Des dépenses superflues ?- « Tous ces travaux sont incontournables, ce sont des dépenses qui sont nécessaires », défend Jacques Jupin. Quant à une éventuelle baisse du taux d'imposition pour les années à venir, il ne faut pas trop compter dessus. « Si à l'avenir il y a possibilité de faire autrement, nous le ferons. Mais pour l'instant, il nous faut ajuster en fonction du travail que nous avons à faire dans la commune. » ■

➤ ZOOM

La commune réduit sa dette.- Elle était de 3,8 millions d'euros en 2008, lorsque la nouvelle municipalité a pris ses fonctions. Selon David Mocrette, l'adjoint aux finances, elle est tombée à 2,8 millions d'euros cette année. « Cela s'explique par le fait que nous n'avons fait aucun emprunt. Nous avons mis sur pied tous nos projets en pratiquant l'autofinancement. » ■